

# Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'eau potable 2024



# SOMMAIRE

SOMMAIRE .....	2
1. Caractérisation technique du service.....	1
1.1 Présentation du territoire desservi .....	1
1.2 Mode de gestion du service .....	2
1.3 Estimation de la population desservie .....	3
1.4 Conventions d'import et (ou) d'export .....	3
1.5 Nombre d'abonnements .....	3
1.6 Prélèvements sur les ressources en eau du service.....	5
1.7 Production .....	5
1.8 Volumes vendus au cours de l'exercice .....	6
1.9 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) .....	6
1.10 Récapitulatif des différents volumes .....	6
2. Tarification de l'eau et recettes du service.....	8
2.1 Modalités de tarification.....	8
2.2 Recettes (en €).....	14
2.2.1 Recettes de la collectivité (hors captages Pretin et Ounans) .....	14
2.2.2 Recettes des exploitants (hors captage Ounans) .....	14
3. Indicateurs de performance .....	15
3.1 Qualité de l'eau .....	15
« .....	15
3.2 Indice d'avancement de protection des ressources en eau.....	15
3.3 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux .....	16
3.4 Rendement du réseau de distribution (voir tableau au 3-7) .....	19
3.5 Indice linéaire des volumes non comptés (voir tableau au 3-7).....	19
3.6 Indice linéaire de pertes en réseau (voir tableau au 3-7).....	19
3.7 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable .....	19
4. Financement des investissements.....	20
4.1 Branchements en plomb .....	20
4.2 Travaux engagés au cours de l'exercice (en € HT).....	21
4.3 Etat de la dette du service (en €) .....	21
4.4 Amortissements.....	21
4.5 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service .....	21
4.6 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	21
5. Action de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau .....	22
5.1 Abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité .....	22
5.2 Opération de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	22
6. Tableau récapitulatif des indicateurs.....	23

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Tous renseignements concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs sont sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1 Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau

- communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté de communes du Val d'amour
- Caractéristiques : EPCI à fiscalité propre
- Compétences liées au service :  
 Production     Transfert     Stockage     Distribution
- Territoire desservi

Les 24 communes du territoire sont desservies par 10 captages

Captage	Communes desservies
Grange de Vaivre	GRANGE DE VAIVRE
Champagne sur Loue	CHAMPAGNE SUR LOUE
Cramans	CRAMANS
Pretin	Hameau de Certémery (MOUCHARD)
Villers Farlay	MOUCHARD, PAGNOZ, PORT-LESNEY, VILLERS FARLAY
Ecleux	CHAMBLAY, ECLEUX
Montbarrey	AUGERANS, BELMONT, CHATELAY, CHISSEY SUR LOUE, GERMIGNEY, LA LOYE, MONTBARREY, SANTANS, LA VIELLE LOYE
Ounans	OUNANS, VILLENEUVE D'aval
Mont sous Vaudrey	BANS, MONT SOUS VAUDREY, VAUDREY
Souvans	SOUVANS

Le captage d'Ounans est géré par le Syndicat des eaux d'Arbois Poligny qui assure la production et la distribution de l'eau potable sur les communes d'Ounans et Villeneuve d'Aval conformément à la convention d'entente signée le 7 juillet 2017. Le syndicat prend en charge l'ensemble des travaux et perçoit la redevance eau potable. Le fonctionnement du service est assuré par la SOGEDO par le biais d'une délégation de service public.

Le captage de Pretin est géré par le Syndicat intercommunal des Eaux de la vache qui assure le fonctionnement et les investissements sur le réseau.

Le captage de Souvans alimente également la commune de Nevy les Dole qui bénéficie d'une vente d'eau.

- Existence d'un schéma de distribution       Non       Oui, date d'approbation :
- Existence d'un règlement de service       Non       Oui

<b>Captage</b>	<b>Date d'approbation</b>
Grange de Vaivre	01/01/2024
Champagne sur Loue	01/01/2024
Cramans	01/01/2024
Villers Farlay	01/01/2024
Ecleux	01/01/2024
Montbarrey	01/01/2024
Mont sous Vaudrey	01/01/2024
Souvans	01/01/2024

- Existence d'une CCSPL       Non       Oui

## 1.2 Mode de gestion du service

<b>Captage</b>	<b>Mode de gestion</b>
Grange de Vaivre	Délégation de service public
Champagne sur Loue	Délégation de service public
Cramans	Délégation de service public
Pretin	Régie
Villers Farlay	Délégation de service public
Ecleux	Délégation de service public
Montbarrey	Délégation de service public
Ounans	Délégation de service public
Mont sous Vaudrey	Délégation de service public
Souvans	Délégation de service public

Détail des délégations de service public :

Les missions confiées portent sur la production, le transfert, le stockage et la distribution.

<b>Captage</b>	<b>Type de contrat</b>	<b>Nom du déléataire</b>	<b>Date de début</b>	<b>Date de fin</b>
Grange de Vaivre	Affermage	SUEZ	01/01/2024	31/12/2033
Champagne sur Loue	Affermage	SUEZ	01/01/2024	31/12/2033
Cramans	Affermage	SUEZ	01/01/2024	31/12/2033
Villers Farlay	Affermage	SUEZ	01/01/2024	31/12/2033
Ecleux	Affermage	SUEZ	01/01/2024	31/12/2033
Montbarrey	Affermage	SUEZ	01/01/2024	31/12/2033
Ounans	Affermage	SOGEDO	01/05/2013	30/04/2025
Souvans	Affermage	SUEZ	01/01/2024	31/12/2033

Les contrats de concession d'eau potable qui arrivaient à échéance au 31/12/2023 ont été renouvelés dans un contrat commun à l'assainissement collectif et non collectif pour une durée de 10 ans avec l'entreprise SUEZ Eau France au 01 Janvier 2024.

### 1.3 Estimation de la population desservie

*Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.*

Le service public d'eau potable dessert 9 068 habitants.

### 1.4 Conventions d'import et (ou) d'export

Une convention de vente d'eau en gros est en cours avec la commune de Nevy les Dole pour son alimentation depuis le puits de captage de Souvans.

### 1.5 Nombre d'abonnements

Nombre d'abonnés au 31/12	2023	2024	Observations
Grange de Vaivre	22	24	
Champagne sur Loue	80	81	
Cramans	261	260	
Pretin	22	22	Sur les communes du Val d'Amour
Villers Farlay	1 276	1274	
Ecleux	308	311	
Montbarrey	1 372	1368	
Ounans	271	287	Sur les communes du Val d'Amour
Mont sous Vaudrey	1021	1022	
Souvans	293	294	Sur les communes du Val d'Amour
<b>TOTAL</b>	<b>4 926</b>	<b>4 943</b>	

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre d'abonnés au 31/12/2023	Nombre d'abonnés au 31/12/2024
AUGERANS	94	90
BANS	132	133
BELMONT	141	142
CHAMBLAY	214	216
CHAMPAGNE SUR LOUE	80	81
CHATELAY	62	62
CHISSEY SUR LOUE	199	199
CRAMANS	261	260
ECLEUX	94	95
GERMIGNEY	41	41
GRANGE DE VAIVRE	22	24
LA LOYE	284	282
MONTBARREY	175	173
MONT SOUS VAUDREY	687	690
MOUCHARD (+ Certemery)	556	551
OUNANS	208	221
PAGNOZ	117	117
PORT-LESNEY	339	338
SANTANS	151	155
SOUVANS	293	294
VAUDREY	202	199
LA VIELLE LOYE	225	224
VILLENEUVE D'aval	63	66
VILLERS FARLAY	286	290
<b>Total des abonnés</b>	<b>4 926</b>	<b>4 943</b>

## 1.6 Prélèvements sur les ressources en eau du service

Le service gère 8 ressources.

Les ressources qui ne sont pas gérées directement par le service ne sont pas prises en compte dans les . Il s'agit du volume prélevé recalculé sur 365 jours.

Type de ressource et implantation	Débit nominal	Volume prélevé durant l'exercice 2023 (en m <sup>3</sup> )	Volume prélevé durant l'exercice 2024 (en m <sup>3</sup> )
Grange de Vaivre Nappe	8m3/h 40m3/j	13 246	15 124
Champagne sur Loue Nappe	10m3/h 100m3/j	8 581	8 904
Cramans Nappe	32 m3/h 220m3/j	40 579	39 034
Villers Farlay Nappe	120 m3/h 900m3/j	210 181	220 588
Ecleux Nappe	30m3/h 180m3/j	44 633	52 495
Montbarrey Nappe	60m3/h 1 440 m3/j	163 446	186 793
Mont sous Vaudrey Nappe	50m3/h 500m3/j	130 850	118 627
Souvans Nappe	28m3/h 196m3/j	56 460	66 850
<b>Total des prélèvements</b>		<b>667 976</b>	<b>708 415</b>

## 1.7 Production

Captages	Volumes produits durant l'exercice 2023 (en m <sup>3</sup> )	Volumes produits durant l'exercice 2024(en m <sup>3</sup> ) V <sub>1</sub>
Grange de Vaivre	13 246	15 124
Champagne sur Loue	8 581	8 904
Cramans	40 579	39 034
Villers Farlay	210 181	220 588
Ecleux	44 633	52 495
Montbarrey	163 446	186 793
Mont sous Vaudrey	130 850	118 627
Souvans	56 460	66 850

## 1.8 Volumes vendus au cours de l'exercice

Captages	Volumes vendus durant l'exercice 2023 (en m <sup>3</sup> )	Volumes vendus durant l'exercice 2024 (en m <sup>3</sup> )	Observations
Grange de Vaivre	12 580	14 530	
Champagne sur Loue	6 961	6 763	
Cramans	26 293	24 643	
Villers Farlay	126 075	131 589	
Ecleux	32 435	30 211	
Montbarrey	108 117	121 967	
Mont sous Vaudrey	101 787	96 849	
Souvans	26 816	28 501	et 22 794 vendus à Nevy les Dole
<b>Total vendu aux abonnés : V<sub>7</sub></b>	<b>431 064</b>	<b>455 053</b>	

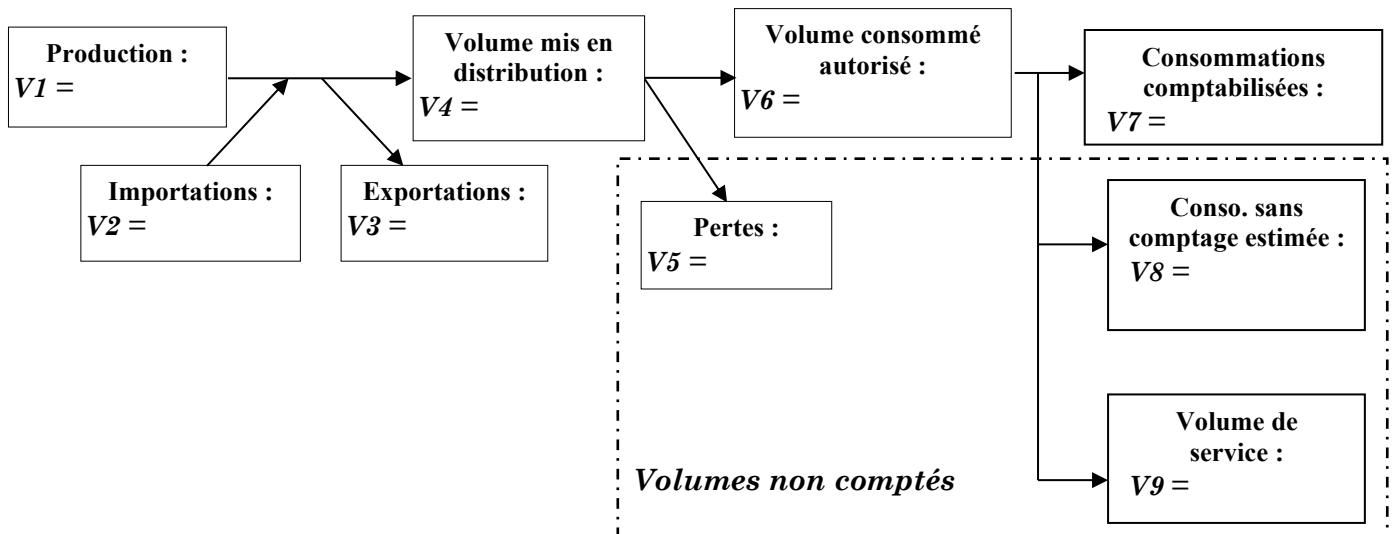
## 1.9 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 168.50 kilomètres au 31/12/2024.

## 1.10 Récapitulatif des différents volumes

*Les différents volumes intervenant au long de la chaîne de distribution de l'eau potable sont définis par le décret n° 2007-765 du 02/05/2007. Leurs définitions et leurs valeurs sont rappelées ci-dessous :*

- V<sub>1</sub> ou volume produit (*Volume issu des ouvrages de production du service et introduit dans le réseau de distribution*)
- V<sub>2</sub> ou volume importé (*Volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur*)
- V<sub>3</sub> ou volume exporté (*Volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur*)
- V<sub>4</sub> ou volume mis en distribution ( $V_1 + V_2 - V_3$ )
- V<sub>5</sub> ou pertes ( $V_4 - V_6$ )
- V<sub>6</sub> ou volume consommé autorisé ( $V_7 + V_8 + V_9$ )
- V<sub>7</sub> ou volume comptabilisé (*Ce volume résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés*)
- V<sub>8</sub> ou volume consommateurs sans comptage (*Volume – estimé – utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation*)
- V<sub>9</sub> ou volume de service du réseau (*Volume – estimé – utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution*)



Captages	Production V1	Mis en distribution V4	Pertes V5	Consommé autorisé V6	Consommé comptabilisé V7	Sans Comptage V8	Service V9
Grange de Vaivre	15 124	16 174	1 554	14 620	14 530	90	-
Champagne sur Loue	8 904	8 904	1 461	7 443	6 763	680	-
Cramans	39 034	39 034	13 741	25 293	24 643	387	263
Villers Farlay	220 588	220 588	85 089	134 419	131 589	2 830	-
Ecleux	52 495	52 495	20 944	31 551	30 211	1 340	-
Montbarrey	186 793	186 793	54 862	131 931	121 967	9 964	-
Mont sous Vaudrey	118 627	118 627	19 120	99 507	96 849	2 658	-
Souvans	66 850	44 056	14 525	29 531	28 501	1 030	-

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1 Modalités de tarification

Toute facture d'eau comprend un montant calculé en fonction du volume réellement consommé par l'abonné et peut, en outre, comprendre un montant calculé indépendamment de ce volume en fonction des charges fixes du service et des caractéristiques du branchement, appelé « part fixe ».

L'abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

L'assujettissement à la TVA est obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice

Tarifs (HT) applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025

Composante de la facture d'eau potable d'un ménage de référence (120m<sup>3</sup>)

Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> (D102.0).

#### Captage de Grange de Vaivre

Désignation	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	Variation en %
Part collectivité €HT			
Part fixe /an	10,00	10,00	0,00
Part proportionnelle /m <sup>3</sup>	0,44	0,5	13,64
Part délégataire €HT			
Part fixe /an	63	63,56	0,89
Part proportionnelle /m <sup>3</sup>	0,657	0,663	0,91
Redevances Agence de l'Eau €HT et Taxes			
Redevance Prélèvement sur la ressource	0,058	0,058	0,00
Redevance consommation	0,29	0,43	48,28
Redevance performance	0	0,01	
TVA	5,50%	5,50%	0,00

	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	Variation en %
Part CCVA	62,80	70,00	11,46
Part SUEZ	141,84	143,12	0,90
Redevance Prélèvement	6,96	6,96	0,00
Redevance Consommation	34,80	51,60	48,28
Redevance Performance	-	1,20	
Total € HT	246,40	272,88	10,75
TVA	13,55	15,01	10,77
Total € TTC	259,95	287,89	10,75
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup></b>	<b>2,17</b>	<b>2,40</b>	<b>10,60</b>

### Captage de Champagne sur Loue

Désignation	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	Variation en %
Part collectivité €HT			
Part fixe /an	10,00	10,00	0,00
Part proportionnelle /m3	0,58	0,5	-13,79
Part délégataire €HT			
Part fixe /an	63	63,56	0,89
Part proportionnelle /m3	0,657	0,663	0,91
Redevances Agence de l'Eau €HT et Taxes			
Redevance Prélèvement sur la ressource	0,058	0,058	0,00
Redevance consommation	0,29	0,43	48,28
Redevance performance	0	0,01	
TVA	5,50%	5,50%	0,00

	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	Variation en %
Part CCVA	79,60	70,00	-12,06
Part SUEZ	141,84	143,12	0,90
Redevance Prélèvement	6,96	6,96	0,00
Redevance Consommation	34,80	51,60	48,28
Redevance Performance	-	1,20	
Total € HT	263,20	272,88	3,68
TVA	14,48	15,01	3,66
Total € TTC	277,68	287,89	3,68
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup> pour 120 m3</b>	<b>2,31</b>	<b>2,40</b>	<b>3,90</b>

### Captage de Cramans

Désignation	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	Variation en %
Part collectivité €HT			
Part fixe /an	8,00	10,00	25,00
Part proportionnelle /m3	0,39	0,5	28,21
Part délégataire €HT			
Part fixe /an	63	63,56	0,89
Part proportionnelle /m3	0,657	0,663	0,91
Redevances Agence de l'Eau €HT et Taxes			
Redevance Prélèvement sur la ressource	0,058	0,058	0,00
Redevance consommation	0,29	0,43	48,28
Redevance performance		0,01	
TVA	5,50%	5,50%	0,00

	<b>Au 01/01/2024</b>	<b>Au 01/01/2025</b>	<b>Variation en %</b>
Part CCVA	54,80	70,00	27,74
Part SUEZ	141,84	143,12	0,90
Redevance Prélèvement	6,96	6,96	0,00
Redevance Consommation	34,80	51,60	48,28
Redevance Performance	-	1,20	
Total € HT	238,40	272,88	14,46
TVA	13,11	15,01	14,49
Total € TTC	251,51	287,89	14,46
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup> pour 120 m3</b>	<b>2,10</b>	<b>2,40</b>	<b>14,29</b>

### Captage de Pretin

<b>Désignation</b>	<b>Au 01/01/2024</b>	<b>Au 01/01/2025</b>	<b>Variation en %</b>
<b>Part collectivité €HT</b>			
Part fixe /an	85	85,00	0,00
Part proportionnelle /m3	1,35	1,35	0,00
<b>Redevances Agence de l'Eau €HT et Taxes</b>			
Redevance Prélèvement sur la ressource	inclus	inclus	0,00
Redevance consommation	0,29	0,43	48,28
Redevance performance		0,01	
TVA	5,50%	5,50%	0,00

	<b>Au 01/01/2024</b>	<b>Au 01/01/2025</b>	<b>Variation en %</b>
Part Collectivité	247,00	247,00	0,00
Redevance Consommation	34,80	51,60	48,28
Redevance performance	-	1,20	
Total € HT	281,80	299,80	6,39
TVA	15,50	16,49	6,39
Total € TTC	297,30	316,29	6,39
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup> pour 120 m3</b>	<b>2,48</b>	<b>2,64</b>	<b>6,45</b>

### Captage de Villers Farlay

Désignation	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	Variation en %
Part collectivité €HT			
Part fixe /an	20,00	10,00	-50,00
Part proportionnelle /m3	0,50	0,50	0,00
Part délégataire €HT			
Part fixe /an	63	63,56	0,89
Part proportionnelle /m3	0,657	0,663	0,91
Redevances Agence de l'Eau €HT et Taxes			
Redevance Prélèvement sur la ressource	0,058	0,058	0,00
Redevance consommation	0,29	0,43	48,28
Redevance performance		0,01	
TVA	5,50%	5,50%	0,00
	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	Variation en %
Part CCVA	80,00	70,00	-12,50
Part SUEZ	141,84	143,12	0,90
Redevance Prélèvement	6,96	6,96	0,00
Redevance Consommation	34,80	51,60	48,28
Redevance Performance	-	1,20	
Total € HT	263,60	272,88	3,52
TVA	14,50	15,01	3,52
Total € TTC	278,10	287,89	3,52
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup> pour 120 m3</b>	<b>2,32</b>	<b>2,40</b>	<b>3,45</b>

### Captage d'Ecleux

Désignation	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	Variation en %
Part collectivité €HT			
Part fixe /an	10,00	10,00	0,00
Part proportionnelle /m3	0,4	0,5	25,00
Part délégataire €HT			
Part fixe /an	63	63,56	0,89
Part proportionnelle /m3	0,657	0,663	0,91
Redevances Agence de l'Eau €HT et Taxes			
Redevance Prélèvement sur la ressource	0,058	0,058	0,00
Redevance consommation	0,29	0,43	48,28
Redevance performance		0,01	
TVA	5,50%	5,50%	0,00
	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	Variation en %
Part CCVA	58,00	70,00	20,69
Part SUEZ	141,84	143,12	0,90
Redevance Prélèvement	34,80	51,60	48,28
Redevance Consommation	-	1,20	#DIV/0!
Redevance Performance	6,60	6,60	
Total € HT	241,24	272,52	12,97
TVA	13,27	14,99	12,96
Total € TTC	254,51	287,51	12,97
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup> pour 120 m3</b>	<b>2,12</b>	<b>2,40</b>	<b>13,21</b>

### Captage de Montbarrey

Désignation	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	Variation en %
Part collectivité €HT			
Part fixe /an	19,00	10,00	-47,37
Part proportionnelle /m3	0,5	0,5	0,00
Part déléataire €HT			
Part fixe /an	63	63,56	0,89
Part proportionnelle /m3	0,657	0,663	0,91
Redevances Agence de l'Eau €HT et Taxes			
Redevance Prélèvement sur la ressource	0,058	0,058	0,00
Redevance consommation	0,29	0,43	48,28
Redevance performance		0,01	
TVA	5,50%	5,50%	0,00
	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	Variation en %
Part CCVA	79,00	70,00	-11,39
Part SUEZ	141,84	143,12	0,90
Redevance Prélèvement	6,96	6,96	0,00
Redevance Consommation	34,80	51,60	48,28
Redevance Performance	-	1,20	
Total € HT	262,60	272,88	3,91
TVA	14,44	15,01	3,95
Total € TTC	277,04	287,89	3,92
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup> pour 120 m3</b>	<b>2,31</b>	<b>2,40</b>	<b>3,90</b>

### Captage d'Ounans

Désignation	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	Variation en %
Part collectivité €HT			
Part fixe /an	39,26	39,26	0,00
Part proportionnelle /m3	1,0238	1,0238	0,00
Part déléataire €HT			
Part fixe /an	44,7	52,46	17,36
Part proportionnelle /m3	1,9842	2,328	17,33
	0,408	0,4080	0,00
Redevances Agence de l'Eau €HT et Taxes			
Redevance Prélèvement sur la ressource	0,0805	0,0805	0,00
Redevance consommation	0,29	0,43	48,28
Redevance performance		0,01	
TVA	5,5%	5,5%	0,00
	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	Variation en %
Part SIE Arbois	162,12	162,12	0,00
Part SOGEDO	125,18	139,82	11,70
Redevance Prélèvement	9,66	9,66	0,00
Redevance Consommation	34,80	51,60	48,28
Redevance Performance	-	1,20	
Total € HT	331,76	364,40	9,84
TVA	18,25	20,04	9,81
Total € TTC	350,01	384,44	9,84
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup> pour 120 m3</b>	<b>2,92</b>	<b>3,20</b>	<b>9,59</b>

Captage de Mont sous Vaudrey			
Désignation	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	Variation en %
Part collectivité €HT			
Part fixe /an	10,00	10,00	0,00
Part proportionnelle /m3	0,57	0,5	-12,28
Part délégataire €HT			
Part fixe /an	63	63,56	0,89
Part proportionnelle /m3	0,657	0,663	0,91
Redevances Agence de l'Eau €HT et Taxes			
Redevance Prélèvement sur la ressource	0,058	0,058	0,00
Redevance consommation	0,29	0,43	48,28
Redevance performance		0,01	
TVA	5,50%	5,50%	0,00
	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	Variation en %
Part CCVA	78,40	70,00	-10,71
Part SUEZ	141,84	143,12	0,90
Redevance Prélèvement	6,96	6,96	0,00
Redevance Consommation	34,80	51,60	48,28
Redevance Performance	-	1,20	
Total € HT	262,00	272,88	4,15
TVA	14,41	15,01	4,16
Total € TTC	276,41	287,89	4,15
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup> pour 120 m3</b>	<b>2,30</b>	<b>2,40</b>	<b>4,35</b>

Captage de Souvans			
Désignation	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	Variation en %
Part collectivité €HT			
Part fixe /an	20,00	10,00	-50,00
Part proportionnelle /m3	0,57	0,5	-12,28
Part délégataire €HT			
Part fixe /an	63	63,56	0,89
Part proportionnelle /m3	0,657	0,663	0,91
Redevances Agence de l'Eau €HT et Taxes			
Redevance Prélèvement sur la ressource	0,058	0,058	0,00
Redevance consommation	0,29	0,43	48,28
Redevance performance		0,01	
TVA	5,50%	5,50%	0,00
	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	Variation en %
Part CCVA	88,40	70,00	-20,81
Part SUEZ	141,84	143,12	0,90
Redevance Prélèvement	6,96	6,96	0,00
Redevance Consommation	34,80	51,60	48,28
Redevance Performance	-	1,20	
Total € HT	272,00	272,88	0,32
TVA	14,96	15,01	0,33
Total € TTC	286,96	287,89	0,32
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup> pour 120 m3</b>	<b>2,39</b>	<b>2,40</b>	<b>0,42</b>

Les prix des délégataires sont actualisés pour suivre l'évolution de l'indice des prix.

## 2.2 Recettes (en €)

### 2.2.1 Recettes de la collectivité (hors captages Pretin et Ounans)

	Année 2023	Année 2024	Variation
Recettes de vente d'eau	296 641.72	307 799,19	3,8 %
Recettes vente d'eau aux usagers			
<i>dont abonnements</i>			
Recette de vente d'eau en gros			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau	296 641.72	307 799,19	3,8 %
Recettes liées aux travaux	227 799.00	120 104.00	-47,28%
Contribution exceptionnelle du budget général	0.00	0.00	
Autres recettes (loyers, subv animation captages)	13 621.23	13 491.67	-0,95%
Total autres recettes			
<b>Total des recettes</b>	<b>538 061.95</b>	<b>441 394,86</b>	<b>-17,97%</b>

### 2.2.2 Recettes des exploitants (hors captage Ounans)

	Année 2023	Année 2024	Variation
Recettes de vente d'eau	556 333	579 424	4.2 %
Recettes vente d'eau aux usagers			
<i>dont abonnements</i>			
Recette de vente d'eau en gros	7 524	9 695	28.85 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>563 857</b>	<b>589 119</b>	<b>4,48%</b>
Recettes liées aux travaux	14 316	19 195	34.08 %
Produits accessoires	39 131	30 747	-21.43 %
<b>Total autres recettes</b>	<b>53 447</b>	<b>49 942</b>	<b>-6.56 %</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>617 304</b>	<b>639 061</b>	<b>3,5%</b>

### 3. Indicateurs de performance

#### 3.1 Qualité de l'eau

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence Régionale de Santé (l'A.R.S.) et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non-conformes}}{\text{Nombre de prélèvements réalisés}} \times 100$$

Captages	Paramètres bactériologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre Prélèvements réalisés	Nombre prélèvements Non-conformes	Taux de conformité	Nombre Prélèvements réalisés	Nombre prélèvements Non-conformes	Taux de conformité
Grange de Vaivre	5	0	100 %	5	0	100 %
Champagne sur Loue	5	0	100 %	5	0	100 %
Cramans	8	0	100 %	10 (dont 1 pesticide et 1 radioactivité)	0	100 %
Pretin	10	0	100 %	11 (dont 1 pesticide)	0	100 %
Villers Farlay	13	0	100 %	15 (dont 1 pesticide et 1 radioactivité)	0	100 %
Ecleux	8	0	100 %	10 (dont 2 pesticides)	0	100 %
Montbarrey	12	0	100 %	14 (dont 1 pesticide et 1 radioactivité)	0	100 %
Ounans	30	0	100 %	35 (dont 4 pesticides et 1 métabolites)	5 (4pesticides et 1 métabolites)	86 %
Mont sous Vaudrey	11	0	100 %	12 (dont 1 pesticides)	0	100 %
Souvans	8	0	100 %	10 (dont 2 pesticides)	2 (2 pesticides)	80 %

«

#### 3.2 Indice d'avancement de protection des ressources en eau

*La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :*

- 0% Aucune action de protection*
- 20% Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours*
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu*
- 50% Dossier déposé en préfecture*
- 60% Arrêté préfectoral*
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)*
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application*

*En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.*

	<b>Indice d'avancement</b>
Grange de Vaivre	40%
Champagne sur Loue	80%
Cramans	80%
Pretin	80%
Villers Farlay	80%
Ecleux	80%
Montbarrey	80%
Ounans	80%
Mont sous Vaudrey	80%
Souvans	80%

Pour l'année 2023, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de 76 %.

### **3.3 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux**

*Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.*

*Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.*

*Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (partie A + B) sont acquis.*

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

		Action effective en totalité (oui/non)	Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
A - Plan des réseaux	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution mentionnant les ouvrages principaux	Oui	10	10
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	Oui	5	5
B- Inventaire des réseaux	Existence d'un inventaire des réseaux pour au moins la moitié du linéaire de réseaux et procédure de mise à jour complétée	Oui	10	10
	Information sur les matériaux et les diamètres rassemblés sur	Au moins 95% du linéaire	5	5
	Inventaire mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose	Pour 50% à 60% du linéaire	15	14
C- Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes et les servitudes	Oui	10	10
	Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et des équipements électromécaniques	Oui	10	10
	Le plan mentionne la localisation des branchements	Non	10	0
	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs + référence et date de pose	Oui	10	10
	Un document identifie les secteurs où ont été réalisée des recherches de pertes d'eau, la date et la nature de la réparation	Oui	10	10
	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions : réparations, purges, travaux de renouvellement	Oui	10	10
	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations	Non	10	10
	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux portant sur au moins la moitié du linéaire	Non	5	0
	<b>TOTAL</b>		<b>120</b>	<b>104</b>

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 105.

### 3.4 Rendement du réseau de distribution (voir tableau au 3-7)

*Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.*  
Le rendement du réseau de distribution est :

$$\frac{V_6 + V_3 \times 100}{V_1 + V_2} = \text{_____ \%}$$

### 3.5 Indice linéaire des volumes non comptés (voir tableau au 3-7)

*Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.*

L'indice linéaire des volumes non comptés est :

$$\frac{V_4 - V_7}{365 \times \text{linéaire de réseau de desserte}} = \text{_____ m}^3/\text{km/jour}$$

### 3.6 Indice linéaire de pertes en réseau (voir tableau au 3-7)

*Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.*

L'indice linéaire de pertes en réseau est :

$$\frac{V_4 - V_6}{365 \times \text{linéaire de réseau de desserte}} = \text{_____ m}^3/\text{km/jour}$$

### 3.7 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

*Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.*

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est :

$$\frac{L_n + L_{n-1} + L_{n-2} + L_{n-3} + L_{n-4}}{5 \times \text{linéaire de réseau de desserte}} \times 100 = \underline{\hspace{2cm}} \%$$

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est de 0 % pour 2023. Les travaux payés au titre de l'exercice 2023 correspondent à des réalisations de fin d'année 2022.

Captages	Linéaire réseau	Rendement du réseau (%)	Indice linéaire des volumes non comptés (m <sup>3</sup> /km/j)	Indice linéaire de perte (m <sup>3</sup> /km/j)	Linéaire réseau remplacé en 2023 en m
Grange de Vaivre	0,92	90.39%	4.90	4.62	0
Champagne sur Loue	2.40	83.59%	2,44	1,66	0
Cramans	10.34	64.80%	3.81	3.63	0
Villers Farlay	42.47	61.42%	5.74	5.47	0
Ecleux	11,73	60.10%	5.20	4.88	0
Montbarrey	61.12	70.63%	2,91	2.45	0
Mont sous Vaudrey	28,01	83.88%	2,13	1.87	0
Souvans	11,48	67.03%	3.71	3.46	0

## 4. Financement des investissements

### 4.1 Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/L. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Année 2023	Année 2024
Nombre total des branchements	4 551	4 866
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	109	109
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0	0%
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	2.40%	2.24%

Le nombre de branchements au plomb n'est pas exhaustif, il peut varier en fonction des enquêtes faites lors des travaux de renouvellement.

## 4.2 Travaux engagés au cours de l'exercice (en € HT)

Montants des travaux engagés	139 649,46
Montants des subventions <u>pour ces travaux</u>	120 104,00
Montants des contributions du budget général <u>pour ces travaux</u>	0

## 4.3 Etat de la dette du service (en €)

L'état de la dette au 31 décembre de l'année n fait apparaître les valeurs suivantes :

	Année 2023	Année 2024
Encours de la dette au 31 décembre	815 887,25	944 111,81
Remboursement au cours de l'exercice	93 384,22	101 263,25
<i>dont en intérêts</i>	27 689,12	30 987,81
<i>dont en capital</i>	65 695,10	70 275,44

## 4.4 Amortissements

	Année 2023	Année 2024
Montant de la dotation aux amortissements	420 849,20	208 241,10

## 4.5 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Réalisation d'un schéma de distribution d'eau potable et d'un schéma directeur d'eau potable	28 950,00 €'

## 4.6 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.

Mise à jour du PPI prévu et en cours, par l'intermédiaire du schéma directeur en cours.

## **5. Action de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### **5.1 Abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité**

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- *les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,*
- *les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).*

Au cours de l'année n, le service a reçu 14 demandes d'abandon de créances pour un montant de 909.34 €.

0 € ont été versés à un fonds de solidarité.

Au cours de l'année n, l'indicateur relatif aux abandons de créances et versements à un fonds de solidarité est donc de :

$$\frac{\text{Montant des abandons de créance + versements à un fonds de solidarité}}{\text{Volume facturé}} = 0.0019\text{€}/\text{m}^3$$

### **5.2 Opération de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)**

*Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.*

Néant

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2023	Valeur 2024
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	8 430	9 068
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120m3	Valeur 2023	Valeur 2024
	Grange de Vaivre	2,13	2,40
	Champagne sur Loue	2,28	2,40
	Cramans	2,60	2,40
	Pretin	2,47	2,64
	Villers Farlay	2,28	2,40
	Ecleux	2,30	2,40
	Montbarrey	2,28	2,40
	Ounans	2,92	3,20
	Mont sous Vaudrey	2,27	2,40
	Souvans	2,36	2,40
<b>Indicateurs de performances</b>		Valeur 2023	Valeur 2024
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	96.6%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	105	104
P104.3	Rendement du réseau de distribution		
	Grange de Vaivre	95,7	90,39%
	Champagne sur Loue	91,0	83,59%
	Cramans	66,5	64,80%
	Villers Farlay	62,6	61,42%
	Ecleux	73,4	60,10%
	Montbarrey	73,5	70,63%
	Mont sous Vaudrey	80,9	83,88%
	Souvans	85,2	67,03%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés		
	Grange de Vaivre	1,98	4,90
	Champagne sur Loue	2,34	2,44
	Cramans	4,69	3,81
	Villers Farlay	4,94	5,74
	Ecleux	2,86	5,20
	Montbarrey	2,39	2,91
	Mont sous Vaudrey	2,71	2,13
	Souvans	2,24	3,71
P106.3	Indice linéaire des pertes en réseau		

	Grange de Vaivre	1.71	4.62
	Champagne sur Loue	1,24	1,66
	Cramans	4,45	3,63
	Villers Farlay	4,77	5,47
	Ecleux	2,79	4,88
	Montbarrey	1,96	2,45
	Mont sous Vaudrey	2,44	1,87
	Souvans	1,99	3,46
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0	0
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	76%	76%
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (€/m3)	0.0014	0.0019